



Compte rendu de la Commission d'information et d'Aide Au Logement des Salariés du CSE Central du 14 Novembre 2022

Elle s'est tenue en présentiel, avec la présence de :

- Karine Poulard, en charge du logement pour le groupe France Télévisions,
- Carole Chardon Chargée de Relations Entreprises pour le groupe Action Logement Services-Ile-de-France

Les membres de la Commission : Thierry Pujo, Nancy Gressier, Marie Pierre Samitier et Malika Aït Ouakli la Présidente.

Absents excusés : Jean-Manuel Bertrand de Marseille et Xavier Jessy pour la Guyane

En préambule :

*Il est important de préciser que la commission logement, au même titre que les autres commissions facultatives ou obligatoires du CSE, n'a aucun pouvoir propre, ni ne dispose de la personnalité civile. Par conséquent, elle ne peut pas signer de contrat, disposer de **biens propres** ou encore ester en justice.*

INTRODUCTION

La crise du logement en France a de lourdes conséquences pour les salariés. Ils se trouvent de plus en plus souvent contraints de s'éloigner des bassins d'emploi dans lesquels ils travaillent.

Ce phénomène ne se constate pas qu'en région parisienne. Certains bassins d'emploi sont devenus inaccessible pour les salariés du réseau France 3, aussi bien à la location, qu'à l'accès à la propriété. Ce phénomène s'amplifie chez les jeunes salariés. L'inflation n'arrange rien à ce phénomène et le coût des énergies amplifie les inégalités. Il y a ceux qui ont les moyens de se loger à proximité de leur travail et il y a les autres : ceux qui sont obligés de s'éloigner toujours plus loin pour trouver à se loger. Ceux-là subissent maintenant, de plein fouet les augmentations de l'énergie.

L'éloignement des salariés de leur lieu de travail et l'allongement des temps de trajet entraîne de la fatigue et des coûts supplémentaires. Il s'agit d'une crise qui a des conséquences sur les conditions de travail et qui à terme, pourra en avoir sur l'attractivité de France Télévisions.

Il est donc nécessaire d'agir !



RAPPEL DU ROLE DE LA COMMISSION

En vertu des dispositions de l'article L. 2315-50 la commission a pour mission de rechercher les possibilités d'offre de logements correspondant aux besoins des salariés, en liaison avec les organismes habilités à collecter la participation à l'effort de construction (PEEC). Pour France Télévisions il s'agit d'Action Logement qui regroupe depuis 2017 tous les bailleurs sociaux dont la directrice générale est Nadia Bouyer avec 19 000 collaborateurs.

Cette commission informe les salariés sur leurs conditions d'accès à la propriété ou à la location d'un logement et les assiste avec l'aide de notre référente logement à FTV en la personne de Karine Poulard, dans les démarches nécessaires pour l'obtention des aides financières auxquelles ils peuvent prétendre.

Nous nous placerons donc dans cette mission dans un esprit de co-construction avec la direction.

Action Logement (AL), est donc « portée » par les partenaires sociaux : une cogestion que le gouvernement a d'ailleurs envisagé de remettre en cause en 2020. Pour l'heure, ce principe n'est pas remis en cause. Le nombre de 600 000 aides aux salariés des entreprises cotisantes avait été avancé en 2020, nous l'ignorons pour 2021.

QUELQUES ÉLÉMENTS POUR COMPRENDRE :

Tout d'abord, le versement fait par l'entreprise n'est plus de 1%, contrairement à l'appellation, mais de 0,45% correspondant à la masse salariale brute. Il a été créé en 1953 et détient aujourd'hui près d'un cinquième des HLM français, et du logement en général. Cela représente pour France TV cette année, la somme de **2 millions 486 624 euros**.

En 2020 ce montant était de **2 millions 603 077 euros**.

La somme était versée depuis l'origine à plusieurs organismes collecteurs, qui se faisaient concurrence. Depuis la réforme d'Action Logement en 2017, il y a eu fusion : il n'y a désormais plus qu'un seul collecteur : Action Logement. Et les marges de manœuvre se sont fortement amoindries. Déjà en raison de la disparition de la concurrence... Et en plus parce que l'Etat puise désormais dans les finances d'Action Logement pour satisfaire avec cet argent des entreprises ses obligations telles que la mise en œuvre du DALO (droit au logement opposable). (L'INSEE a d'ailleurs déclassifié Action Logement, le budget entre désormais dans la recette publique), C'est de l'ordre de 25% des logements qui se retrouvent ainsi fléchés pour ces publics dits « prioritaires ».



Trois chiffres pour comprendre :

- le budget global d'Action Logement s'élève à **95 milliards d'euros**,
- les cotisations des entreprises représentent 1,8 milliard (le reste est constitué de retour de prêts auprès des bailleurs sociaux)
- et ce que l'État a ponctionné dans le projet de loi de finances en 2020 ET 2021 s'élève à plus d'**1,5 milliard d'euros**, soit l'équivalent des 3 quarts des versements effectués par les entreprises, et 300 millions étaient prévus d'ici 2023.

L'exécutif lui a prélevé plus de trois milliards d'euros entre 2012 et 2014 pour financer l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et l'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine).

Dans un article de [WORLDNEWSMEDIA.COM](https://www.worldnewsmedia.com) du 26 septembre dernier, Le gouvernement voulait donc ponctionner Action logement de 300 millions dans le projet de loi de finances pour 2023.

Une décision inacceptable et un affront au paritarisme

Les partenaires sociaux, responsables paritairement de cet organisme qui gère l'ancien « 1% logement » au profit du logement des salariés, ne peuvent accepter un tel prélèvement.

Au cours d'une interview sur LCI mardi 13 septembre dernier, Olivier Klein, ministre délégué à la Ville et au Logement a prôné le dialogue avec la nécessité de concerter et de respecter les partenaires sociaux.

Avant la fin de l'année, les partenaires sociaux d'Action Logement (Medef, CPME, CFDT, FO, CFTC, CGT, CFE-CGC) vont en effet être amenés à négocier, avec le gouvernement, une nouvelle convention quinquennale pour la période 2023-2027 afin de définir l'utilisation des financements issus de la participation des employeurs pour le logement des salariés.

Or, préempter cette négociation par un article dédié dans le cadre du projet de Loi de Finances (PLF) 2023 pour faire financer, par Action Logement et sans contrepartie pour les salariés, le Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP), à hauteur de 300 M€, constitue une rupture de confiance et un mépris du dialogue social. Ce serait aussi un affaiblissement notable de la capacité d'Action Logement à accompagner les salariés dans leur parcours résidentiel en lien avec l'emploi, alors que cette mission d'utilité sociale



est devenue cruciale dans le contexte actuel. À titre d'exemple, pour la seule année 2023, ce serait 26 000 logements abordables en moins à proposer aux salariés, si ce projet de PLF était validé en l'état à la fin de son parcours parlementaire.

Faut-il rappeler que le groupe Action Logement contribue, largement et volontairement depuis des années, aux financements de politiques publiques en soutenant les projets de rénovation urbaine via une contribution forte à l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) Il accompagne les 222 villes du programme Action Cœur de Ville (ACV), ou encore il finance l'ANIL (Agence Nationale pour l'information sur le logement- <https://www.anil.org>) et les ADIL (Agences départementales pour l'information sur le logement) une aide précieuse pour les concitoyens en matière de logement, au-delà de toutes ses actions d'utilité sociale au service des salariés, des entreprises et des territoires.

Le 25 novembre dernier, les partenaires sociaux d'Action Logement ont voté à l'unanimité, leur budget 2023.

Il s'inscrit dans la continuité du budget 2022. Action Logement adopte son budget 2023 Les Partenaires sociaux d'Action Logement Groupe réunis en Conseil d'administration, ont voté à l'unanimité, vendredi 25 novembre, leur budget pour 2023. Conformément à la réglementation, il est adopté avant le 1er décembre et s'inscrit dans la continuité du budget 2022. Il donne la priorité aux emplois qui concourent à la pérennité des services délivrés aux entreprises et à leurs salariés, et au soutien des bailleurs sociaux dans un contexte macroéconomique marqué par l'inflation et la hausse des taux.

Alors que le Sénat a adopté, le 24 novembre, l'amendement visant à supprimer la ponction de 300 millions envisagée par le Gouvernement, le CA a proposé d'inscrire au budget du Groupe le versement d'une contribution volontaire de 150 millions d'euros au fonds national des aides à la pierre, comme les Partenaires Sociaux s'y étaient engagés vis-à-vis des ministres de La Transition énergétique et du logement. Cette disposition devra être confirmée dans le cadre de discussions entre l'état et le Groupe sur la Convention quinquennale 2023-2027.

En 2020, 87 500 logements sociaux ont été agréés, alors que l'objectif était fixé à 110 000. Les maires s'inquiètent et demandent plus de moyens. Emmanuelle Wargon, ministre du logement du 6 juillet 2020 au 20 mai 2022, s'était engagée en 2021 à financer la construction de 250 000 logements sociaux sur deux ans, on est bien loin du compte. Le nouveau plan logement pour la capitale à horizon 2035, présenté le 16 novembre dernier au Conseil de Paris s'appuie sur le principe « **d'adapter l'existant** », Paris veut atteindre 40% d'habitat social ou abordable. Pour atteindre cet objectif en 2035, la



municipalité compte notamment préempter des immeubles et transformer des bureaux en logements. Pour exemple, au 25, rue Louise Bourgeois dans le 13^{ème} la Tour Watt s'est allongée à l'issue d'une opération complexe et encore rare de surélévation, de quatre niveaux, menée par ICF Habitat. Cette réalisation a permis de créer 19 petits logements sociaux dans les étages ajoutés à l'édifice pour un coût global de 11 millions d'euros. (Située à proximité des voies de la gare d'Austerlitz, la *Tour Watt*, qui date des années 70, abritait un foyer destiné aux cheminots. Le confort de ses 182 chambres de 9 m², avec sanitaires et cuisines en commun, était devenu obsolète. **ICF Habitat Novedis** a procédé à une transformation radicale pour restructurer l'immeuble, concevoir des studios de 22m² et réduire la consommation énergétique de 70%. Une surélévation en bois est venue coiffer le bâtiment à 37 mètres de hauteur pour ajouter 5 étages - une prouesse technique saluée par de nombreux architectes à l'international. Désormais, la résidence propose 175 studios semi-meublés ainsi que des espaces collectifs et une terrasse dont les usagers seront définis à l'arrivée des locataires. Les premiers niveaux de l'immeuble seront quant à eux occupés par des équipements publics. Cette opération d'envergure offre à cette résidence, dont la gestion sera reprise par **ICF Habitat La Sablière**, une esthétique et un confort en cohérence avec notre époque et avec l'animation de ce quartier en pleine mutation).



Tour Watt dans le 13^{ème} à Paris.

Porte de la Villette c'est une ancienne fourrière qui a été transformée pour créer 75 logements sociaux et dans le 8^{ème} arrondissement de Paris, rue Laborde, un garage va permettre de livrer 18 logements familiaux sociaux intermédiaires ; ces deux projets ont été co-pilotés par Paris Habitat.

Il fixe l'objectif de produire chaque année plus de 4000 logements sociaux et autant de logements « abordables », à minima à 20% en dessous des loyers du marché, à destination des classes moyennes. Un effort soutenu alors qu'en 2021 seulement 4000 logements sociaux et 200 logements intermédiaires ont été agréés. « Nous voulons faire en sorte que ceux qui travaillent à Paris puissent y travailler » expliquait Ian Brossat,



adjoint au logement à la Mairie de Paris, dans un article du monde du 16 novembre dernier.

En 2021 l'offre de logements disponibles s'est réduite de 30%. Par exemple en Île de France, où le marché est déjà le plus tendu et s'accroît également en région notamment à Bordeaux, Lyon et en Nouvelle Aquitaine avec l'impact du télétravail, la hausse de l'inflation et la recherche d'une qualité de vie plus agréable et moins coûteuse. Avec la ponction de 300 millions d'euros par l'état. Cela a réduit encore la marche de manœuvre d'Action logement, mais c'est surtout la bétonneuse qui est en panne, c'est un besoin urgent de construire, mais où et avec quels moyens ?

Le logement est le principal poste de dépense des Français, le Président de la République a donc souhaité un **Conseil National de la Refondation, le CNR, plein et entier** qui embrasse toutes les facettes du logement ; il a été lancé le 28 Novembre dernier.

Pour dégager des solutions et dessiner ensemble la politique du logement en France, trois grandes ambitions vont guider les échanges de ce CNR : une ambition sociale, avec l'hébergement d'urgence et le logement social ; une ambition économique, pour rénover et construire davantage : ***transformer l'existant*** ; une ambition écologique, pour que le logement s'adapte aux transitions.

Les conclusions du CNR permettront d'identifier des pistes d'actions concrètes, à la fois au niveau national en terme d'objectifs, d'outils, de gouvernance et de moyens, mais aussi localement pour faire naître des solutions concrètes et adaptées à chaque territoire.

PLUS CONCRÈTEMENT, LE FONCTIONNEMENT :

En contrepartie de ce versement, Action logement s'engage à proposer aux collaborateurs des offres locatives dans le parc social intermédiaire :

- Des réservations en résidences temporaires proposées aux collaborateurs rencontrant des difficultés passagères ou aux jeunes en contrat d'apprentissage.
- Divers prêts (accession, travaux, locapass, Visale)
- Des aides aux jeunes en apprentissage (Mobiljeune)
- Des conseils en financements
- Des aides financières aux salariés en difficulté.
- Des aides lors d'une mobilité professionnelle (Mobilipass, Synergie Mobilité)

Action Logement est en lien avec pas moins de 160 bailleurs sociaux rien qu'en Île de France.

Désormais, quand un logement financé par le "1% logement" se libère, le bailleur social qui le gère a le droit de le conserver, afin de pouvoir l'utiliser pour une autre personne qu'un salarié de l'entreprise ayant financé le "1%". Le bailleur social est juste tenu d'en mettre un autre à disposition, équivalent, pouvant se situer n'importe où ailleurs. La seule condition est qu'il se situe dans le même département.



Cela veut donc dire que lorsque le logement d'un salarié se libère à Boulogne, il peut être compensé par un logement de taille comparable à Antony, à ceci près qu'ils n'ont rien à voir !! Mais l'opération est légale, puisque les deux se situent dans le même département : les Hauts de Seine.

BILAN 2021 :

COMMENT LA RECHERCHE DE LOGEMENTS S'OPERE-T-ELLE ?

Il existe à ce jour 2 plateformes locatives numériques, indépendantes l'une de l'autre :

- AL'in (pour les logements sociaux) 80 inscrits dont 1 en région en 2021 et
- IN'li (pour les logements dits « intermédiaires ») impossible d'obtenir le nombre d'inscrits et le nom des salariés sur cette plateforme. C'est une filière autonome d'action logement.

Il existe par ailleurs un tout petit privilège offert aux salariés des entreprises : il se nomme « l'offre affectée ». Il ne dure pas très longtemps : 8 jours après la publication du bien ! Passé ce délai, l'offre tombe dans le « pot commun ».

Les collaborateurs souhaitant un logement social doivent avant tout s'inscrire sur la plateforme gouvernementale «ma demande de logement» ce qui leur permet d'obtenir un Numéro de demandeur Unique, (numéro disponible lors d'une inscription en mairie) sésame pour tous les bailleurs sociaux.

Tous les collaborateurs en CDI, CDD ou intermittents souhaitant bénéficier d'un logement social sur les sites parisiens, en régions et outremer, peuvent s'inscrire en ligne sur la plateforme d'Action Logement: AL'in, mais également sur In'li (Logement intermédiaire), ainsi, la demande est répertoriée auprès d'Action Logement et le salarié reçoit, sur son espace personnel, des propositions locatives selon ses critères (composition familiale, revenus, situation personnelle).

La procédure pour s'inscrire et les liens nécessaires sont sur : [Monespace/ Mon quotidien / Logement](https://monespace.monquotidien-logement.groupefrancetv.sharepoint.com/sites/monespace-Logement)
[groupefrancetv.sharepoint.com/sites/monespace-Logement](https://monespace.monquotidien-logement.groupefrancetv.sharepoint.com/sites/monespace-Logement)

Sur 80 inscrits (dont 90% seraient du siège) **22 collaborateurs ont été logés de manière pérenne dans le parc social via le site AL'IN et IN'LI** : 1 à Toulouse et 1 Bordeaux. Pour un montant de 393 000€.

1 en logement temporaire, il peut s'agir de studios meublés destinés aux moins de 30 ans (pour 2 ans maximum) ou d'hôtellerie sociale/pensions de famille quand un suivi AS est nécessaire. Pour un montant de 5000€.

En 2020 : 4 (Période COVID)

En 2019 : 26



Pour les intermittents (180 jours travaillés) il y a une difficulté, le site ne supporte pas le nombre de fiches de paie, il est donc conseillé de joindre un récapitulatif.

Pour rappel il existe un numéro d'urgence pour des situations de violences conjugales :



Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est désormais accessible 24h/24 et 7 jours sur 7. La plateforme d'écoute des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles est donc joignable sans interruption depuis le 30 août 2021.



Association des **Entreprises**
Pour le **Logement**

L'AEPL (association des entreprises pour le logement) propose également des logements sociaux. Ce sont des logements directement proposés par les bailleurs en dehors d'action logement.

<https://www.aepl.fr>

France Télévisions est adhérente de l'AEPL. Cette association propose différents services pour aider les salariés :

- dans leurs recherches de location ou d'achat immobilier
- une bourse aux logements,
- des résidences temporaires meublées,
- l'aide personnalisée au logement (APL),
- des partenaires financiers pour les démarches d'accession à la propriété.

Par l'intermédiaire de l'AEPL, les salariés ont accès aux logements proposés par des bailleurs sociaux qui ne sont pas en lien avec action logement.



18 dossiers France Télévisions ont été présentés aux bailleurs et 2 salariés ont été logés (aucun dans le réseau) alors que nombre de logements sont situés en région.

Il est fortement conseillé aux salariés qui souhaitent trouver un logement de visiter le site. Ces offres sont accessibles pour les CDI, intermittents et CDD, par l'intermédiaire d'une plateforme et les liens sont dans monespace.



Bon à savoir également : **le site Loc service.fr.**

Le site Loc service <https://www.locservice.fr/locataires/> : location sans frais d'agence. Permet d'effectuer une mise en relation entre les bailleurs privés et les personnes. Il est possible d'y déposer un dossier de garantie Visale (une des prestations d'aide au logement d'Action logement).

Action logement propose des conseils en financement pour aider à financer un achat : **4 salariés ont bénéficié de ce service en 2021** (3 en régions –Toulouse – Reims et Nice).

Action logement permet également d'optimiser les financements permettant l'achat de Résidences principales, secondaires, locatifs, rachat de crédits, restructuration de prêts en les dirigeant vers un courtier Arnaud Tournade.

20 demandes ont été présentées – 12 propositions de prêts bancaires ont été signées pour une somme de 2 831 000€. 15 en 2020.

Un autre dispositif existe : il s'agit du **prêt d'accession 1%** accordé par Action logement. Prêt d'un montant de 40 000€ maximum, quelle que soit la zone géographique, à un taux de 0,5%. Depuis le mois de Mai ce prêt n'est accordé que pour des achats dans le neuf. **11 en 2021 dont 3 en région** : Bourgogne, Méditerranée/ Limousin et **1 en outre-mer** pour 440 000€ (13 en 2020).



Les salariés peuvent également bénéficier de **prêt travaux** d'un montant de 10 000€ à un taux de 1%, destiné au financement des travaux d'amélioration de la performance énergétique, agrandissement...9 dont 6 en régions (Sud, PACA, Aquitaine / Limousin/ Nord) pour 119 471€ .5 en 2020.

LES AIDES A LA LOCATION ACCORDEES PAR ACTION LOGEMENT:

Locapass est un dispositif permettant de verser immédiatement le dépôt de garantie demandée par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 1200€ maximum. **2 accordés dont 1 à Rouen. Pour un montant de 1 449€.**7 en 2020.

Action logement propose aussi, **la garantie Visale** qui est une caution gratuite remboursable de paiement des loyers et charges locatives, données au bailleur à compter de l'entrée dans les lieux du locataire. Pendant 3 ans qui suivent la date d'effet du bail, en cas d'impayés de loyer, Action logement règle au bailleur jusqu'à 9 mois de loyers et charges. Le locataire rembourse ensuite, sans frais ni intérêts- **15 en 2021** (pas de détail) pour un montant de 127 296€. 17 en 2020.

- Le handicap, le vieillissement des salariés et l'allongement de l'âge pour bénéficier d'une retraite à taux plein nous fait prendre conscience qu'il est indispensable d'anticiper un accompagnement pour les salariés dans l'aménagement de leur logement. Des dispositifs existent : ils doivent être connus.

LES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR ACTION LOGEMENT :

Mobilijeunes : est une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10 et 100€ maximum) chaque mois et pendant un an. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) – **47 en 2021** (27 en régions) pour un montant de 56 400€. 36 en 2020.

Il y a une aide préventive aux impayés : dispositif spécifique COVID pour 76

AIDE A LA MOBILITE ACCORDEE PAR ACTION LOGEMENT :

Mobilipass /Synergy Mobilité est un dispositif FTV mais payé par action logement, il s'arrêtera au 1^{er} décembre 2022 car l'enveloppe est consommée mais devrait repartir avec la signature de la loi quinquennale. Il accompagne les collaborateurs en mobilité professionnelle – CDI ou CDD – national et internationale. Un accompagnement sur mesure permet de regrouper plusieurs visites sur une journée et de bénéficier des services d'un interlocuteur unique tout au long du processus, de la prise de contact à la finalisation administrative. Les coûts sont pris en charge par le Mobilipass. **84 en 2021** Pour 33 en 2020.



Pour finir le **logement intergénérationnel** n'a pas rencontré un franc succès :

Il s'agit de mettre en contact un senior et un étudiant ou un jeune actif de moins de 30 ans qui cohabitent et se rendent ainsi mutuellement service :

D'un côté :

- se loger à moindre coût
- étudier au calme
- faciliter ses projets de mobilité

De L'autre :

- rompre la solitude
- se sentir moins seul
- partager ses passions.

2 binômes en région en 2021

QUELLES SONT LES PISTES POUR DEVELOPPER DES ACTIONS :

La commission recommande une véritable politique du logement à France Télévisions. La structure est plus adaptée aux offres alternatives telles que la mise en location, via des agences immobilières, de biens détenus par une de ses filiales (la Foncière Logement).

C'est le cas, notamment, de résidences étudiantes. L'absurdité de cette affaire est que ce n'est pas le propriétaire Action Logement qui perçoit les loyers des biens en question (qui pourraient alors être réinvestis pour l'aide au logement des salariés !). Cet argent est en fait destiné à alimenter les caisses de retraite complémentaire ARRCO.

Par ailleurs, le réseau ne mobilise pas suffisamment les mécanismes existants. Avec le retour d'une inflation importante, les difficultés de l'accès au logement doivent se concentrer sur les familles monoparentales et les jeunes salariés. Il nous semble nécessaire de s'assurer que les dispositifs soient bien connus. Le service de Karine Poulard peut accompagner les salariés mais encore faut-il qu'il soit sollicité.

L'enjeu en premier lieu est celui de la communication de ce qui existe. La commission propose :

- la mise en place de Flyers dans des endroits stratégiques du réseau et du siège (CE, lieux de passages, bureaux du CSE en région, service RH.
- la valorisation de l'intranet.

-Créer une bourse d'échange de logements locatifs avant que le salarié quitte les lieux car s'il n'est pas possible de bloquer des logements sociaux pour les collègues, il est possible de les informer qu'un logement du parc privé va se libérer. Ce service qui existe déjà sur l'intranet mériterait d'être plus connu et développé.



-De prendre des mesures pour mettre à l'abri les personnes victimes de violences. Nous recommandons donc au service RH du réseau de prendre contact avec les acteurs associatifs compétents en local, afin d'établir des liens visant à aider efficacement les salariés.

En outre le handicap, le vieillissement des salariés et l'allongement de l'âge pour bénéficier d'une retraite à taux plein nous fait prendre conscience qu'il est indispensable d'anticiper un accompagnement pour les salariés dans l'aménagement de leur logement. Des dispositifs existent, ils doivent être connus.

Pour résumer il existe 4 plateformes locatives pour obtenir un logement social :

La plateforme gouvernementale : demande-logement-social.gouv.fr

demande-logement-social.gouv.fr

Pour obtenir le n° d'enregistrement unique – sésame pour toutes les autres démarches.

AL'IN : il s'agit des mêmes logements que ceux proposés par les mairies

IN'LI : il s'agit de logements intermédiaires avec des loyers plus élevés mais moins chers que sur le marché et plus adaptés aux salariés de FTV

Et L'AEPL

Un seul lien monespace /logement

Karine POULARD est la référente logement pour France Télévisions et accompagne le salarié dans ses démarches.

Beaucoup d'entreprises n'ont plus de référent logement. C'est une chance à FTV d'être accompagnée dans cette démarche.

Le N° de siret qui figure sur la fiche de paie est indispensable pour constituer un dossier.

Raisonnement, comme nous l'avons déjà évoqué ne remplacera jamais les 2 postes d'assistances sociales supprimés, mais peuvent orienter vers des dispositifs d'urgence existants.

Les élus ont souligné leur appui à toute politique du logement favorisant l'accès à la propriété.

LE BILAN DE CETTE COMMISSION POUR L'ANNEE 2021 :

Depuis la reprise de l'activité par Karine POULARD à la SQVT, le site sur monespace a été entièrement refait et mérite une nouvelle communication et plus largement, distribuée aux salariés (flyers au CE, à la cantine et différents panneaux d'affichage). Pour 2020, le résultat était catastrophique avec seulement 4 logements attribués à des salariés de FTV, Pour 2021 c'est mieux mais encore très insuffisant. Il faut aussi que les salariés mettent leurs dossiers à jour avec par exemple l'avis d'imposition à réactualiser chaque année. Mais cela n'explique pas la baisse des attributions locatives.



Les élus constatent toujours qu'en passant par « Le bon coin », cela va plus vite pour se loger, alors que les plateformes d'Action Logement n'ont pas la même rapidité. Petit rappel. Les logements libérés par les salariés de FTV ne vont plus automatiquement aux salariés de FTV.

Conclusion :

Un seul lien monespace /logement et Karine Poulard

Mais au regard des sommes mobilisées, c'est un service très couteux avec peu de retour sur investissement.

Le bilan est le même en région où la tension augmente à Lyon et Bordeaux et maintenant en Nouvelle Aquitaine. Le parc social : la chaîne du logement s'enraye alors que des dizaines de salariés sont en attente. Le nombre de personnes en attente de logement s'allonge.

Il y a un véritable problème d'efficacité et des procédures mise en place qui ne sont pas adaptées aux salariés.

Compte tenu de la subvention allouée par l'entreprise, les chiffres semblent indiquer que le principal besoin n'est pas comblé au profit de services annexes d'Action Logement, ne concernant qu'une infime partie des salariés (prêt travaux, prêt accession, rénovation énergétique).

Le ratio entre la cotisation et le nombre de logements pose question même si on sait que ces cotisations servent à soutenir un dispositif national et sur le droit de regard sur le financement de l'entreprise par rapport à ce qu'attendent les salariés.

C'est un problème de politique générale dans le pays et la politique d'Action Logement et de l'aide à la construction du logement social.

La volonté de modifier les seuils d'éligibilité et de passer de 0,45% à 0,20%, vise à entraver Action Logement d'effectuer ses missions.

Le public à FTV n'est plus prioritaire par rapport aux plus précaires en France.

Plus largement, il y a 2 millions 200 mille foyers en attente d'une attribution d'un logement social, et aujourd'hui il y a plus de 200 000 personnes hébergées chaque nuit. Avec 198 000 places d'hébergement d'urgence à ce jour On a jamais hébergé autant et on estime encore 20 000 personnes à la rue.

On a un vrai besoin et 70% des français sont éligibles.

Plus de 500 communes sur 1000 ont été sanctionnées, elles préfèrent payer une amende que de construire du social. C'est un vrai problème d'acceptation sociale, c'est un sujet culturel et il faut qu'on ait envie d'accueillir des nouveaux logements, des nouveaux projets. Il y a plus de 4 millions 400 000 de mètres carrés *de surface de bureaux vacants à la mi-2022 dont 1,1 million de mètres carrés d'immeubles en vacances durables.*



Pourtant l'une des premières promesses du gouvernement en 2017, c'était qu'à la fin [de cette même année], il n'y aurait plus personne à la rue. Autant dire que cinq ans et demi plus tard, cette promesse n'est pas tenue", On est bien loin du compte.

Par répercussion, les salariés de FTV ne sont donc malheureusement pas prioritaires pour une grande majorité d'entre eux, considérés comme "privilégiés" ou gagnant "trop" pour Action Logement qui détient aujourd'hui encore le monopole du logement social. Sauf dans certaines situations d'urgence (violence – ou à la rue)
Le droit au logement n'a jamais été autant menacé.

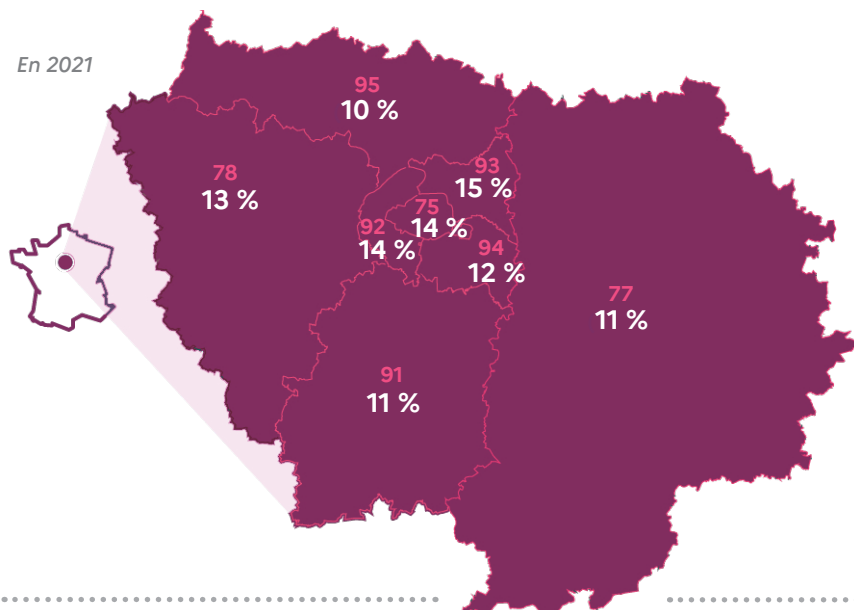
Malika Aït Ouakli

Présidente de la Commission
Information et Aide au Logement

Les attributions de logement social en 2021 en Île-de-France

75 720 attributions
dans 626 communes franciliennes

En 2021



31 % des attributions au profit
de ménages reconnus prioritaires*

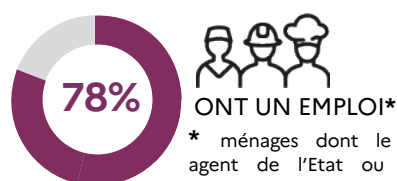
soit
23 516
ménages

* ménages prioritaires au titre du droit au logement opposable (Dalo) et ménages labellisés par l'État, les SIAO ou par une commission partenariale comme prioritaires au titre de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation

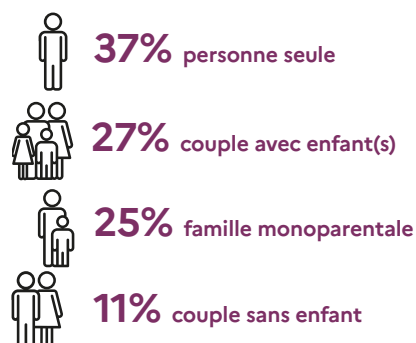
1 attribution
pour 10 demandes



Qui sont les ménages ayant obtenu un logement social ?

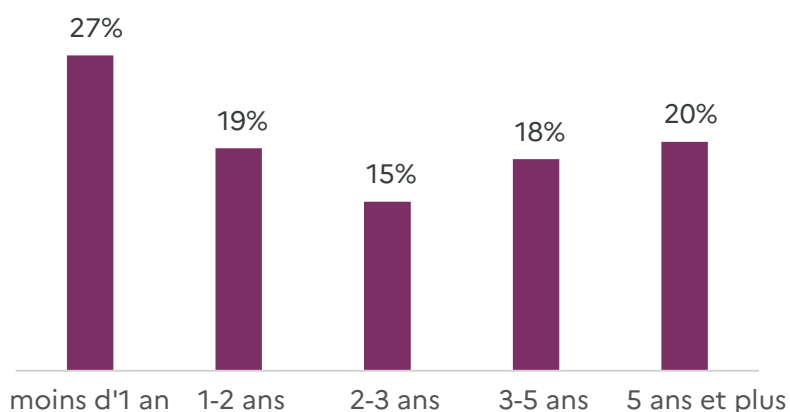


* ménages dont le demandeur est agent de l'État ou salarié du privé ou ayant déclaré un revenu d'activité dans ses ressources mensuelles



Quels sont les délais d'obtention d'un logement social ?

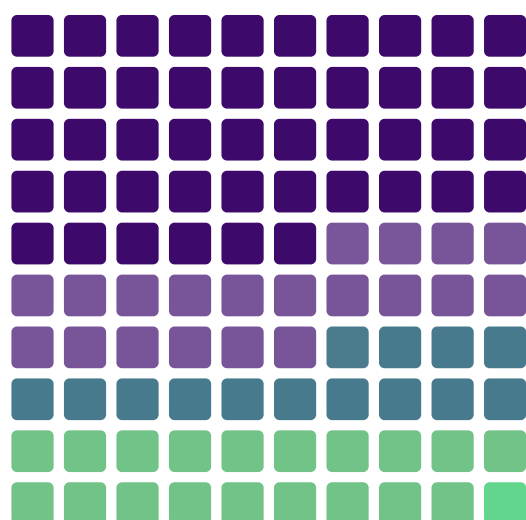
Délai médian
2 ans et 2 mois



La moitié des ménages ayant obtenu un logement social en 2021 avait déposé sa demande il y a moins de 2 ans et 2 mois.

Cette valeur ne doit pas être confondue avec l'ancienneté de l'ensemble des demandeurs de logement social.

Où vivaient précédemment les attributaires ?



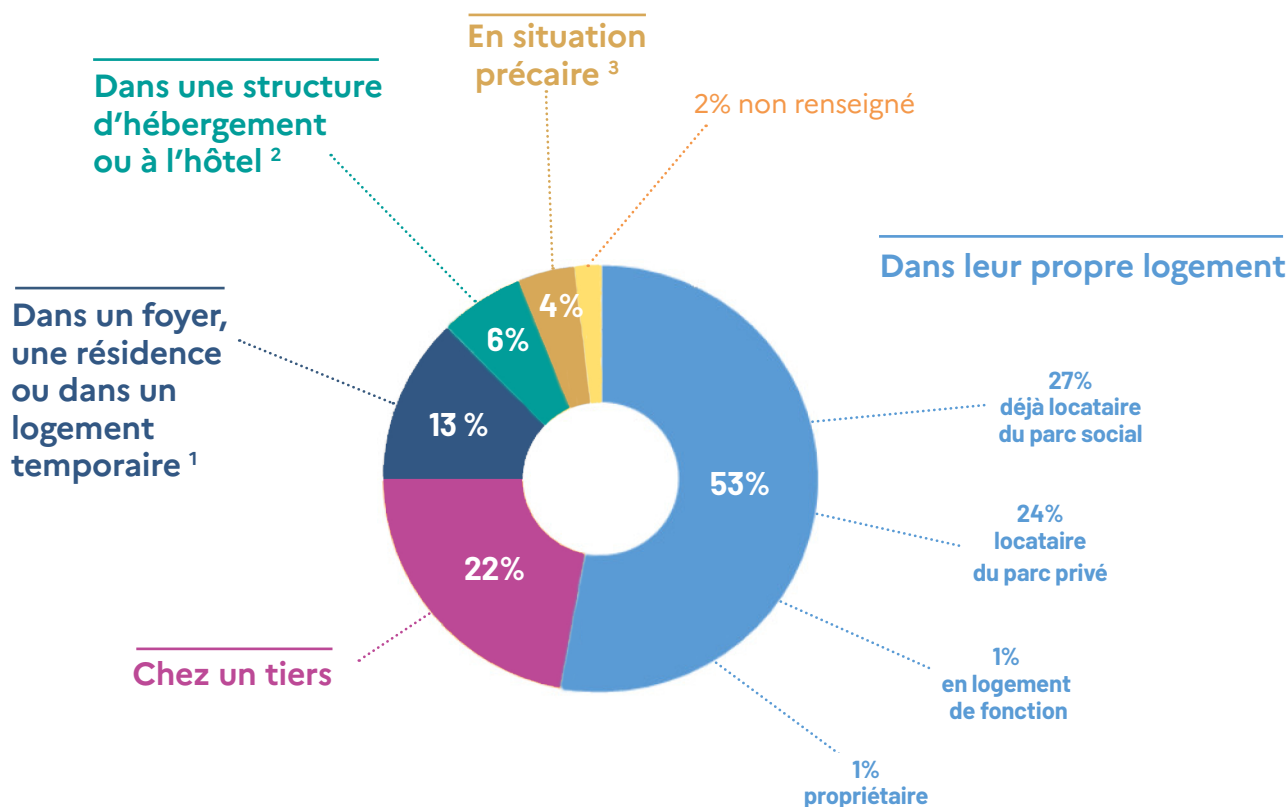
46 % dans la même commune

20 % dans une autre commune du même EPCI/EPT *

14 % dans un autre EPCI/EPT du même département

20 % dans un autre département

* EPCI : établissement public de coopération intercommunale
EPT : établissement public territorial



¹ Logement-foyer (foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleurs migrants, foyer pour personnes âgées, foyer pour personnes en situation de handicap), résidence sociale, pension de famille, maison relais, résidence étudiante ou universitaire, logement temporaire (y compris intermédiation locative)

² Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre d'hébergement d'urgence, centre d'accueil pour demandeurs d'asile, centre provisoire d'hébergement, hébergement d'urgence pour demandeurs d'asiles, résidence hôtelière à vocation sociale, hébergement à l'hôtel

³ Ménages dont le demandeur a déclaré être être sans abri ou vivre dans un abri de fortune ou dans un bidonville, être logé en camping, en habitat mobile, en squat ou être occupant sans titre.



LE LOGEMENT ? PARLONS-EN !



_NOS SOLUTIONS



Se loger



Acheter en toute sérénité



Améliorer le confort de son logement



Bouger plus facilement



Être accompagné



SE LOGER

Nous favorisons la recherche de logements des salariés...



- **Le logement social...** pour les salariés les plus modestes ou à revenus moyens



Une recherche simplifiée avec la plateforme digitalisée

AL'in. 



LES PUBLICS PRIORITAIRES

- DALO
- Violences intrafamiliales (avec dépôt de plainte)
- Handicap nécessitant un logement adapté
- Logement insalubre (avec constat d'insalubrité)
- Expulsion (avec commandement de quitter les lieux)
- Sans abri (domiciliation dans un CCAS, à l'hôtel, RHVS, etc.)



SE LOGER

Favorisez la recherche de logements des salariés



- ◆ **Le logement intermédiaire et privé... in'li.**  Une offre souple, notamment adaptée à vos besoins de mobilité et au recrutement de vos cadres et jeunes actifs.



- ◆ **Les résidences temporaires** : résidences hôtelières, sociales ou pour jeunes travailleurs et résidences étudiantes.





NOS AIDES À LA LOCATION



- **Le financement gratuit du dépôt de garantie** qui permet de réduire les dépenses inhérentes à un emménagement : l'**AVANCE LOCA-PASS**®

➔ [Test d'éligibilité et saisie de la demande](#)



- **Une garantie gratuite sur toute la durée du bail** qui sécurise et rassure les propriétaires et facilite ainsi l'accès des salariés ou des étudiants aux logements du parc privé : la garantie **Visale**

➔ [Test d'éligibilité et saisie de la demande](#)



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



ACHETER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Nous accompagnons les salariés à devenir propriétaire de leur résidence principale...



- **Un conseiller en Accession guide les salariés dans la construction de leur projet d'acquisition** : diagnostic de la situation et du projet d'achat du salarié, analyse, étude de la faisabilité.



[Demande de contact](#)



- **Une offre diversifiée de logements proposés à la vente par nos filiales immobilières** : logements neufs ou anciens, en accession sociale... une opportunité pour les salariés de devenir propriétaire grâce à un accompagnement Action Logement tout au long du processus d'achat.



[Découvrez les logements à la vente](#)





ACHETER EN TOUTE SÉRÉNITÉ (SUITE)



- **Un prêt au taux très faible**, sans frais de dossier, ni de garantie ou de caution, pour aider à la **construction ou l'acquisition d'un logement neuf** ou à **toute acquisition en accession sociale** comme l'achat d'un logement HLM.

➔ Test d'éligibilité et demande de dossier

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



- **Et un coup de pouce supplémentaire pour les primo-accédants...**

Une subvention de 10 000 € proposée, sous conditions de revenus, et pour un achat dans le neuf ou pour l'accession sociale : **la Prime Accession**

➔ Test d'éligibilité et saisie de la demande de prêt et/ou de subvention





AMÉLIORER LE CONFORT DE SON LOGEMENT

Nous contribuons au bien-être des salariés en les aidant à améliorer leur habitat...



- **Un prêt travaux** pour effectuer tout type d'opération dans leur résidence principale : performance énergétique, rénovation, travaux d'entretien ou d'embellissement, adaptation au handicap....

Et pour répondre notamment aux nouveaux enjeux du télétravail ...



- **Un prêt agrandissement** à des conditions très avantageuses pour aménager des combles, créer une pièce supplémentaire... tous travaux conduisant à la création d'une surface habitable

➔ *Plus d'infos sur les travaux finançables et demande de dossier*



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



BOUGER PLUS FACILEMENT (SUITE)



Et pour les alternants, possibilité de profiter une réduction du loyer...

- Une subvention jusqu'à 100 € par mois pour alléger le montant du loyer et dont ils peuvent bénéficier pendant toute leur formation : l'**AIDE MOBILI-JEUNE®**
 - Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
 - Moins de 30 ans
 - Rémunération inférieure ou égale au SMIC
 - Être locataire ou en colocation

➔ [Test d'éligibilité et saisie de la demande d'aide](#)





ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Nous protégeons également les salariés face à d'éventuelles difficultés...



En proposant un accompagnement personnalisé à tout salarié fragilisé dans son accès ou maintien dans un logement...

- **Notre service d'accompagnement social** avec recherche de solutions adaptées : mise en place d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire...

➔ *Une prise en charge confidentielle*



ACTION LOGEMENT À VOTRE ÉCOUTE

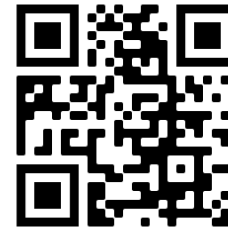
➡ Un service client pour les salariés :

0 970 800 800

*Du lundi au vendredi 9h à 18h30
(appels non surtaxés)*

➡ Pour obtenir plus d'informations sur nos produits, consulter nos FAQ, accéder à nos formulaires de contact et aux coordonnées de nos agences de proximité :

[actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)



➡ Votre interlocutrice privilégiée

carole.chardon@actionlogement.fr